



Ligue Régionale de Bowling et de Sport de Quilles Provence Alpes Côte d'Azur



Siège social : Le Régina, D04, 2751 avenue de la Résistance 83100 TOULON

Président : **Dr Philippe VITEL** ☎ : 06.20.41.93.85

SIRET : 480 830 439 000 18

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS HOMMES PACA 2012

ART. 1 - Organisation

Le Comité Sportif Régional de Bowling PACA organise les Championnats Régionaux des Clubs Hommes, pour la saison **2012**

Le Championnat est ouvert à tous les licenciés masculins F.F.B.S.Q. Il se déroule en équipe de cinq.

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le Comité Sportif Régional de Bowling PACA en fonction des classements de la saison précédente.

Les horaires des journées (samedi et dimanche) ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des centres.

Le comité régional détermine les lieux des compétitions. A l'heure où nous publions ce règlement, les 2 centres pressentis sont Draguignan et Nice. Cette situation peut évoluer en cours de saison.

Le Championnat Régional des Clubs se déroule sur trois journées :

- ♦ 1^{ère} journée : **17 et/ou 18 Mars 2012 pour R1 & R2 & R3**
- ♦ 2^{ème} journée : **26 et/ou 27 Mai 2012 pour R1 & R2 & R3**
- ♦ 3^{ème} journée : **13 et/ou 14 Octobre 2012 pour R1 & R2 & R3**

Le comité régional détermine les lieux et les horaires des compétitions.

ART. 2 – Les équipes

Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division Régionale la plus basse, existante. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le nombre de places disponibles, la commission **sportive** décidera en fonction du nombre de licenciés dans chaque club l'engagement d'une ou plusieurs équipes supplémentaires.

A - Chaque équipe **ne peut utiliser plus de dix joueurs** sur l'ensemble de la saison.

Dans chaque équipe **un seul joueur de nationalité étrangère est autorisé** sur les pistes.

B - Les remplacements sont libres. Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.

C - Sur une même journée un joueur ayant évolué dans une équipe le samedi ne pourra jouer le dimanche dans une autre équipe de division supérieure du même club.

ART. 3 – Déroulement de la compétition

A- Ce championnat se déroule en système "Round Robin" par points sur 3 journées :

- ♦ Par match gagné : 3 points
- ♦ Par match nul : 2 points
- ♦ Par match perdu : 1 point
- ♦ Par match forfait: 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent)

B- Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes, totalisant le même nombre de points, sont départagées :

- a) Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
- b) Par le total des quilles abattues sur les 3 confrontations directes de la saison.
- c) Par le total des quilles abattues sur la saison.

Jean-Claude BOVA: 1 Traverse de la VICTOIRE, 13500 - MARTIGUES



Mobile 06 79 57 47 92 & 06 80 63 45 74 e-mail: Jean-Claude.Bova@orange.fr

ART. 4 – Accessions et relégations

- A** Toute équipe, ayant déclaré forfait pour une journée entière, est reléguée en division inférieure, quel que soit son classement à l'issue du championnat. Pour une équipe de R3 ayant déclaré forfait pour une journée entière, elle ne sera pas autorisée à se réinscrire la saison suivante, sauf place vacante.
- B** *Lors de la dernière journée les équipes classées première de chaque poule de R1A/B disputeront un match de barrage pour déterminer la montée en Nationale 3 sur 2 lignes. En cas d'égalité le total quilles sera déterminant.*
- C** Les accessions et relégations des clubs se font de la manière suivante :

Pour la R1 à 6 équipes :

- ❖ **1^{er} cas, aucune équipe de la N3A ne descend :**
 - l'équipe vainqueur du barrage R1 monte en N3A et la moins bonne équipe 6^{èmes} des 2 poules descend en R2.
- ❖ **2^{ème} cas, 1 équipe de la N3A descend :**
 - l'équipe vainqueur du barrage R1 monte en N3A et les équipes classées 6^{ème} descendent en R2.
- ❖ **3^{ème} cas, 2 équipes de la N3A descendent en R1 :**
 - l'équipe vainqueur du barrage R1 monte en N3A et les équipes classées 6^{ème} descendent en R2, ainsi que la moins bonne 5^{ème} des 2 poules.
- ❖ **4^{ème} cas, 3 équipes de la N3A descendent en R1 :**
 - l'équipe vainqueur du barrage R1 monte en N3A et les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} descendent en R2.

Pour les R2A et R2B

- ❖ **1^{er} cas, aucune équipe de la N3A ne descend en R1:**
 - dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1 et la moins bonne équipe 6^{èmes} des 2 poules descend en R3
- ❖ **2^{ème} cas, 1 équipe de la N3A descend en R1:**
 - dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{ème} descendent en R3.
- ❖ **3^{ème} cas, 2 équipes de la N3A descendent en R1 :**
 - dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées, 6^{ème} ainsi que la moins bonne 5^{ème} descendent en R3
- ❖ **4^{ème} cas, 3 équipes de la N3A descendent en R1 :**
 - dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} descendent en R3

Pour la R3 :

- La première équipe de chaque poule monte en R2

ART. 5 – Inscriptions

- A** Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue par l'intermédiaire des présidents de clubs. Vous pouvez soit envoyer votre demande par courrier auprès du Président du CSR ou utiliser le mail générique : inscriptions@bowlingpaca.fr pour procéder à cette inscription. Une copie de votre mail sera automatiquement distribuée aux responsables régionaux : Jean-Philippe DESSIEUX, Christelle DENOIX et Serge MOTYL.
- B** **Date limite des inscriptions** (date de mail ou de la poste faisant foi) : **15 février 2012**

Jean-Claude BOVA: 1 Traverse de la VICTOIRE, 13500 - MARTIGUES



Mobile 06 79 57 47 92 & 06 80 63 45 74 e-mail: Jean-Claude.Bova@orange.fr

A l'issue de cette date limite, formation des poules dans chaque division et envoi des factures aux clubs.

La réception des chèques confirmera l'inscription qui peut être faite par courriel ou courrier postal avec la composition des équipes dans l'ordre de jeu pour la gestion des compétitions à l'aide du tableur FFBSQ à l'attention des arbitres et du gestionnaire responsable.

C Coût du championnat par équipe :

A l'issue de la constitution des poules, les chèques seront envoyés au trésorier sur présentation de facture que les clubs recevront

(15 € engagement par joueur +3,09 € par partie)

- -Pour toutes les équipes hommes : (poules de 6)
152.25 € (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
77.25 € (parties de la 2^{ème} journée)
77.25 € (parties de la 3^{ème} journée)

Pour les matchs de barrage, une facture sera envoyée aux clubs ayant effectué des lignes supplémentaires à l'issue de la 3^{ème} journée

D Afin d'éviter d'avoir des équipes absentes lors d'une des 3 journées du championnat, il est demandé à chaque équipe, lors de son inscription, **un chèque de caution de 200 € par club**, encaissé uniquement en cas de forfait d'une équipe. **Le non encaissement du chèque est subordonné à la participation pendant chaque journée à au moins 3 matchs avec au moins 2 joueurs par match**

ART. 6 – Résultats sportifs

- Les feuilles de matches signées, sans ratures ni surcharges doivent être impérativement remises à l'arbitre à l'issue de la compétition, un double restant au club pour contrôle si contestation.
- L'arbitre aura en charge l'envoi des feuilles de matches à : resultats@bowlingpaca.fr

ART. 7 – Tous les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués.

ART. 8 – Réclamation

A Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours accompagnée d'un chèque de **38 €**.

B Tout litige ou réclamation est traité par la Commission des réclamations composée de trois membres du CNB.

C La structure d'appel est le C.N.B., statuant hors présence des membres de la Commission

Le 27 janvier 2012

Jean-Claude BOVA
Président du CSR BOWLING PACA

Jean-Claude BOVA: 1 Traverse de la VICTOIRE, 13500 - MARTIGUES



Mobile 06 79 57 47 92 & 06 80 63 45 74 e-mail: Jean-Claude.Bova@orange.fr